



**Conseil syndical du 12 décembre  
2018**

# Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018.....	3
Débat d'Orientation Budgétaire.....	3
Présentation et validation de la programmation 2019-2024.....	3
Appel de cotisations 2019 .....	4
Election du vice-président représentant la communauté de communes du Clermontois.....	5
Demandes de subvention à l'Agence de l'eau Seine-Normandie et au Conseil Départemental de l'Oise pour la réalisation d'une tranche d'entretien et de petite restauration .....	5
Présentation de la programmation de l'Agence de l'eau et des contrats de territoire eau et climat (sans délibération) .....	6
Retour sur les travaux effectués en 2018 (sans délibération) .....	6

## Approbation du procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018

Monsieur le Président demande de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018.

Le conseil syndical est amené à en délibérer

### **PROJET DE DELIBERATION – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

Le Conseil syndical, après délibération, A **(UNANIMITE, POUR, CONTRE, ABSTENTIONS)**,

Approuve le procès-verbal de la séance du 24 septembre 2018.

## Débat d'Orientation Budgétaire

Conformément à la loi du 6 février 1992, le conseil syndical doit débattre sur les orientations générales du budget. Au terme de ce débat, le conseil syndical devra alors prendre acte des orientations budgétaires qui ont été définies pour le budget 2019.

Le rapport d'orientation budgétaire est joint en annexe. Pour le bilan financier 2018, il a été établi en considérant, pour les études et travaux lancés cette année, que la totalité des dépenses avait été effectuée et la totalité des recettes perçue, bien que comptablement, ce ne soit pas exact.

Le Conseil syndical est appelé à se prononcer sur les orientations budgétaires proposées.

### **PROJET DE DELIBERATION – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE**

Entendu le rapport d'orientation budgétaire,

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Après avoir pris connaissance de ce rapport et à l'issue du débat,

Le Conseil syndical, après délibération, A **(UNANIMITE, POUR, CONTRE, ABSTENTIONS)**,

Prend acte des orientations budgétaires définies dans le rapport ci-annexé relatif au budget 2019

## Présentation et validation de la programmation 2019-2024

La programmation 2019-2024 a été établie durant l'année, après un diagnostic complet du linéaire des différents cours d'eau et 3 commissions rivières. Le programme choisi lors de la dernière commission et présenté aux élus et aux services des EPCI comprend un entretien pluri annuel et des actions de restauration (remise en eau de méandres, restauration du lit mineur, arasement de merlons, restauration de la continuité...). Les 2 actions de réouverture de cours d'eau ont été enlevées pour limiter l'autofinancement annuel du syndicat. Ainsi, la programmation envisagée implique un auto financement de la part du syndicat d'environ 50 000€ par an.

En 2019, les procédures réglementaires seront réalisées afin de permettre la réalisation de la première tranche dès le début de l'année 2020.

Cette programmation a été présentée aux services de la Communauté de Communes du Clermontois, du Plateau Picard, de la Vallée Dorée, de l'Oise Picarde et de l'ACSO. Elle a aussi été présentée aux élus de la Communauté de Communes du Clermontois, de la Vallée Dorée, de l'Oise Picarde et de l'ACSO.

## **PROJET DE DELIBERATION - VALIDATION DE LA PROGRAMMATION**

Entendu la programmation pluriannuelle 2019-2024 proposée

Le Conseil syndical, après délibération, A (**UNANIMITE, POUR, CONTRE, ABSTENTIONS**),

Valide la programmation pluriannuelle,

Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

## Appel de cotisations 2019

Chaque établissement public de coopération intercommunale participe au fonctionnement du syndicat mixte par une contribution annuelle calculée selon la répartition suivante : 20% du linéaire de cours d'eau, 45% de la population du périmètre d'adhésion, 35% de la surface de bassin versant.

Par EPCI, les données sont les suivantes :

	<b>Linéaire (ml)</b>	<b>Surface sur le BV (Ha)</b>	<b>Population dans le BV (hab)</b>
<b>ACSO</b>	6 521	950	18 279
<b>CAB</b>	10 311	6 172	2 542
<b>CC de la Plaine d'Estrées</b>	0	1 128	433
<b>CC Oise Picarde</b>	7 319	8 145	4 992
<b>CC du Clermontois</b>	60 177	11 609	28 299
<b>CC du Liancourtois</b>	31 809	3 549	20 440
<b>CC du Plateau Picard</b>	38 729	17 633	14 709
<b>Totaux</b>	<b>154 866</b>	<b>49 185</b>	<b>89 695</b>

L'appel proposé pour 2019 est le suivant :

<b>EPCI à FP</b>	<b>SAGE</b>	<b>GEMA</b>	<b>Total</b>	<b>Evolution par rapport à 2018</b>
ACSO	4 221.98 €	18 170.55 €	<b>22 392.53 €</b>	<b>2 672.14 €</b>
CAB	2 764.52 €	11 897.93 €	<b>14 662.45 €</b>	<b>1 749.70 €</b>
CC de la Plaine d'Estrées	402.89 €	1 733.95 €	<b>2 136.84 €</b>	<b>254.99 €</b>
CC Oise Picarde	3 651.91 €	15 717.06 €	<b>19 368.97 €</b>	<b>2 311.33 €</b>
CC Clermontois	11 940.98 €	51 391.55 €	<b>63 332.53 €</b>	<b>7 557.58 €</b>
CC Liancourtois	6 670.85 €	28 709.98 €	<b>35 380.83 €</b>	<b>4 222.06 €</b>
CC Plateau Picard	9 846.88 €	42 378.97 €	<b>52 225.85 €</b>	<b>6 232.20 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>39 500 €</b>	<b>170 000 €</b>		

Cet appel a vocation à rester le même pour les années à venir. Il est identique à ce qui a été annoncé aux services et élus des EPCI depuis le mois d'octobre 2018.

**PROJET DE DELIBERATION - COTISATIONS 2019 DES EPCI MEMBRE**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

Sur proposition du Président,

Le Conseil syndical, après délibération, A (**UNANIMITE, POUR, CONTRE, ABSTENTIONS**),

Approuve le tableau des cotisations 2019

## Election du vice-président représentant la communauté de communes du Clermontois

La communauté de communes du clermontois (CCC) bénéficie de 6 délégués titulaires et 3 délégués suppléants au sein de notre conseil, et est représentée au bureau par un vice-président.

M. Antrope était le vice-président représentant le clermontois. Suite à son décès, il convient d'élire un nouveau vice-président représentant la CCC, conformément aux dispositions de l'article L 5211-1 et suivants et de l'article L 5711-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et selon l'article 6 des statuts du syndicat mixte du bassin versant de la Brèche.

Pour l'élection, si après deux tours de scrutin, aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président invite les candidats à la vice-présidence à bien vouloir se déclarer, afin de procéder au vote.

Se présente :

Après un premier tour de scrutin, il a été déclaré, avec XX voix, élu Monsieur XX, 1<sup>er</sup> Vice-président.

**PROJET DE DELIBERATION - ELECTION DU VICE-PRESIDENT REPRESENTANT LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLERMONTOIS**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 5211-1 et suivants et L 5711-1 et suivants,

Vu l'article 6 des statuts du syndicat mixte,

Le Conseil syndical, après délibération, A (**UNANIMITE, POUR, CONTRE, ABSTENTIONS**),

Nomme M. XXX vice-président, représentant la Communauté de Communes du Clermontois.

## Demands de subvention à l'Agence de l'eau Seine-Normandie et au Conseil Départemental de l'Oise pour la réalisation d'une tranche d'entretien et de petite restauration

Lors du dernier conseil, une délibération a été prise pour la réalisation d'une tranche d'entretien en 2019. Bien qu'il s'agisse d'un marché unique d'entretien, certains travaux peuvent se rapprocher de la petite restauration (environ 25 000 € TTC sur les 100 000 € TTC). L'Agence de l'eau Seine-Normandie nous a fait part de son choix de scinder le dossier en 2, un dossier d'entretien, un autre de restauration. La délibération doit donc être reprise, sans que cela ne change l'engagement financier du syndicat.

Les secteurs concernés sont la Béronnelle et la Brèche aval, ainsi que des interventions ponctuelles sur le reste du linéaire le cas échéant. Ces secteurs correspondent à ce qui est inscrit dans la DIG.

### **PROJET DE DELIBERATION – REALISATION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN EN 2019 ET DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Conseil syndical, après délibération, A (**UNANIMITE, POUR, CONTRE, ABSTENTIONS**),

Décide la réalisation de travaux d'entretien et de petite restauration pour l'année 2019 si les subventions sont accordées,

Sollicite les aides de l'Agence de l'eau Seine-Normandie et du Conseil Départemental de l'Oise aux taux les meilleurs pour les travaux d'entretien,

Sollicite l'aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à 80% pour les travaux de restauration,

Donne tout pouvoir au Président pour l'exécution de cette décision.

## Présentation de la programmation de l'Agence de l'eau et des contrats de territoire eau et climat (sans délibération)

Le syndicat a rencontré l'Agence de l'eau Seine-Normandie afin d'échanger sur le nouveau programme de l'Agence de l'eau. L'évolution principale concerne le financement des postes d'animateurs (techniciens). Ceux-ci doivent désormais s'inscrire dans un contrat de territoire eau et climat. Ce type de contrat peut comprendre **plusieurs signataires** et doit comprendre différentes actions sur les thématiques de l'eau.

Un CTEC sur le bassin de la Brèche doit donc être signé, si possible en 2020, et comprendre les actions envisagées dans le programme du syndicat. Outre les actions en rivière, les actions suivantes doivent y être intégrées :

- Actions en zones humides (communes signataires)
- Actions sur les captages (CCLVD signataire pour le poste déjà existant)

L'Agence a insisté également pour que le syndicat puisse être un relai sur les autres captages problématiques du territoire (clermontois, plateau picard) ainsi que sur la thématique du ruissellement.

## Retour sur les travaux effectués en 2018 (sans délibération)

Tous les travaux prévus cette année ont été engagés voire terminés :

- Restauration des méandres à Monchy Saint Eloi : travaux terminés
- Restauration de la continuité au niveau du pont de Saulcy : travaux terminés
- Restauration du ru d'Airion : travaux principaux terminés, ne restent que les plantations à réaliser au début de l'année 2019
- Restauration de la continuité au niveau des moulins du petit Fitz James et du pont de Pierre : continuité rétablie sur les 2 secteurs. Il reste à finaliser la mise en place de la passerelle côté Fitz James, les plantations, la remise en état du site puis, dans le courant de l'année 2019, à mettre en place des rampes hydrauliques en fond de lit en fonction de la réaction du cours d'eau.